



École de musique L'Art Scène

DOSSIER D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

PARENT (S) : Nom : Prénom :

***(Facultatif) :** Nom : Prénom :

Adresse :

N° tél : **Email :**

*** N° tél :** **Email :**

ÉLÈVE1 : Prénom : Age : **PROFESSEUR (s) :**

ÉLÈVE 2 : Prénom : Age : **PROFESSEUR (s) :**

ÉLÈVE 3 : Prénom : Age : **PROFESSEUR (s) :**

COURS INDIVIDUELS : 32 COURS/AN DE SEPTEMBRE À JUIN

30 min/semaine 50€ / mois 500€/an

45 min/semaine 70€ / mois 700€/an

60 min/semaine 90€ / mois 900€/an

ADHESION : 30€/an

LOCATION D'INSTRUMENT : 10€/mois

COURS COLLECTIFS :

- **Éveil musical de 0 à 3 ans** avec accompagnement des parents le samedi de 10h à 11h,

- **Éveil 3 à 6 ans :** samedi de 11h à 12h (**30 séances de 1h00 par semaine**) 30€/mois

- **Écouter, jouez et rythmez le monde, pratique collective de percussions afro-brésiliennes** 30€/mois soit 270€/pour 9 mois

- **Atelier de travail en groupe avec différents instruments** (apprentissage Rythmique, mélodique, harmonique). Atelier proposé pour les élèves ayant 3 années et plus de pratique instrumentale. Séances de 1h30/mois 50€/an

* (si parents séparés)

ECHEANCIER 2025/2026



Rappel du Règlement intérieur : Il est possible de régler en 10 fois, (soit par virements automatiques pour le 5 de chaque mois sur le compte de l'école en **mettant bien le nom, prénom de l'élève et l'instrument**, soit par chèques bancaires déposés en banque de façon échelonnée de septembre à juin), au trimestre ou à l'année. **Le règlement de « la totalité » des frais de scolarité s'effectue au moment de l'inscription.** Aussi, L'adhésion à l'association est annuelle et obligatoire qui est de 30€ par famille et les forfaits annuels correspondent aux cours proposés.

MOIS	VIREMENTS	CHEQUES	CHEQUES VACANCES	ESPECES
<i>Septembre</i>				
<i>Octobre</i>				
<i>Novembre</i>				
<i>Décembre</i>				
<i>Janvier</i>				
<i>Février</i>				
<i>Mars</i>				
<i>Avril</i>				
<i>Mai</i>				
<i>Juin</i>				

Date :

Signature :



REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'école de musique « L'Art Scène » Association « Espérance Musique et Culture », sise 18, rue Eugène Leroy, 24430 Razac sur L'Isle. Les tarifs de cours dispensés et le montant de l'adhésion à l'association sont fixés chaque année par décision du conseil d'administration.

Facilités de paiement : Il est possible de régler **en 10 fois, (soit par virements automatiques sur le compte de l'école en précisant bien le nom, le prénom de l'élève et l'instrument, soit par chèques bancaires déposés en banque de façon échelonnée de septembre à juin), au trimestre ou à l'année. Le règlement de « la totalité » des frais de scolarité s'effectue au moment de l'inscription.** Aussi, L'adhésion à l'association est annuelle et obligatoire qui est de 30€ par famille et les forfaits annuels ou mensuels correspondent aux cours proposés.

Tout défaut de paiement met en danger le bon fonctionnement de l'association et la continuité de son activité.

L'année d'enseignement est répartie sur **32 semaines de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés. Les auditions sont intégrées au cursus pédagogique et sont incluses dans ces 32 semaines.**, les élèves qui auront participé aux auditions de fin d'année n'auront pas cours la semaine suivante. De plus, les cours commencent la deuxième semaine de septembre et se terminent le 15 juin sauf si certains professeurs souhaitent rattraper des cours.

Les élèves s'engagent à assister à tous les cours définis lors de l'inscription, l'année est due dès lors que l'élève a validé les trois premiers cours.

Pour une bonne gestion de l'emploi du temps toute absence devra être signalée soit au professeur soit à l'école (au 06 30 00 58 36 ou au 05 53 04 97 16) au moins 24 heures à l'avance.

Si un élève est absent de son fait, il n'y a aucune obligation pour le professeur de rattraper le cours, c'est au bon vouloir de celui-ci.

Toute absence d'un professeur sera signalée et rattrapée au jour et à l'heure convenue par les deux parties. Toutes absences pour longue maladie, l'école remboursera sans délai.

Les professeurs et les membres du bureau se tiennent à votre disposition pour tous renseignements.

À Razac sur l'Isle,
le

**Le Président,
Adrien Dugauguez.**



**Mention « Lu et approuvé »
et signature :**

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE



Je soussigné(e),

Adresse.....

.....

Code postal : **Ville :**

Pays :

autorise l'association Espérance Musique et culture (AEMC), sise 18 rue Eugène Leroy 24430 Razac sur l'Isle, à me photographier et me filmer dans le cadre des différentes activités et événements que l'association organise.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non-commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, sur quelques supports que ce soient sans limitation de durée (papier, supports analogiques ou supports numériques, presse, site internet et réseaux sociaux de l'école de musique).

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'AEMC qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

Date et signature :



Autorisation par le parent/représentant légal si mineur(e) :

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur nommé ci-dessus et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Nom du représentant légal :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Pays :

Date et signature du parent/représentant légal :

